

ABONNEMENT.

Saumur.	
Année	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Année	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 9 NOVEMBRE

BULLETIN

LES MAIRES SONT INDÉPENDANTS DU CONTRÔLE POLITIQUE DU PRÉFET.

Un homme qui paraît ne pas se douter de la valeur des mots et de la logique des idées, c'est M. de Brancion, préfet d'Ille-et-Vilaine.

Il vient de révoquer un certain nombre de maires conservateurs de son département; cette exécution terminée, il adresse la circulaire suivante aux maires survivants :

Rennes, 3 novembre.

Messieurs,
A la suite de la dernière période électorale, j'ai été dans l'obligation de demander au gouvernement la révocation de plusieurs maires et adjoints qui ont manifesté des sentiments hostiles à la République.

Pour éviter le renouvellement de pareils faits, il me paraît utile d'appeler votre attention sur les attributions qui vous sont conférées par la loi et dont le caractère distinct vous crée en quelque sorte deux individualités, l'une comme agent du pouvoir central, l'autre comme représentant des intérêts communaux.

Si, avec le système électif, le maire est une émanation directe de la commune, il a en même temps, comme agent du pouvoir central, des attributions qui lui créent vis-à-vis du gouvernement des devoirs spécifiques.

Ces devoirs, au rang desquels se place en première ligne le respect de l'autorité et de ses décisions, ne sauraient être méconnus sans danger pour le bien public et l'exécution des lois.

En acceptant de vos concitoyens les fonctions de maire ou d'adjoint, il y a donc de votre part un engagement moral d'être l'agent loyal du gouvernement de la République qui vous délègue une partie de ses pou-

» Je ne doute pas, messieurs, qu'il ne me suffise de vous rappeler ces règles fondamentales pour qu'aucun de vous ne s'en écarte à l'avenir.

» Agréés, messieurs, l'assurance de mes sentiments très-distingués.

Le préfet, DE BRANÇION.

Nous ignorons ce qu'en politique on appelle un engagement moral. Issu du suffrage universel, le conseil municipal choisit son maire au sein de la majorité du conseil.

Le maire n'a d'engagement que vis-à-vis des électeurs qui l'ont élu, du conseil qui l'a choisi et de la loi qui fixe ses droits.

Il n'a pris d'autre engagement que d'être, dans la limite de ses attributions, le mandataire loyal de ses concitoyens et l'administrateur impartial des intérêts généraux de la commune.

M. de Brancion se trompe d'époque et oublie que les maires n'étant plus nommés par le gouvernement, leurs rapports avec le gouvernement se bornent au simple rôle d'agents de réception et d'exécution des arrêtés préfectoraux et d'agents de transmission des délibérations municipales.

Le maire élu par le conseil municipal n'a pas plus que tout autre citoyen le droit de transgresser les lois et de manquer à ses attributions; mais, investi de son pouvoir par le conseil communal, il n'a pas davantage le droit, en eût-il le désir, de se transformer en agent politique d'un gouvernement qui n'est pour rien dans sa nomination et contre qui souvent il a été élu et choisi.

Un maire ne peut être révoqué que pour manquement à ses devoirs municipaux, ou violation flagrante des lois communes à tous les citoyens, ou spéciales à sa fonction. Il a des obligations strictes qui lui sont précisées par la loi et il ne peut être frappé que s'il les outrepassa ou les méconnaît.

Il n'a d'engagements que ceux que la loi proclame et impose; il ignore ce que peut être l'engagement moral d'être l'agent du gouvernement de la République.

C'est précisément pour supprimer cet engagement moral que l'on a enlevé au gou-

vernement la nomination directe des maires.

Investi de cette magistrature non plus par la volonté de ses collègues du conseil, mais au choix de l'administration centrale, il n'était plus seulement l'élu de ses concitoyens, mais encore l'obligé du préfet et du ministre.

Il perdait de son indépendance et de sa dignité, et le caractère de sa fonction était modifié par l'origine même de son pouvoir.

Que les républicains enlèvent, s'ils l'osent, le droit aux conseils municipaux de nommer leur maire; c'est une question différente; mais telle qu'elle existe, la loi soustrait le maire au contrôle politique du préfet.

Il est le représentant de ses concitoyens qui, souverains en vertu même des doctrines républicaines, l'ont choisi comme administrateur communal; il ne connaît d'autres engagements que les engagements inscrits aux titres de la loi municipale relatifs à la nomination et aux attributions des maires.

Ils conservent leur liberté politique entière et le préfet n'a le droit de leur demander que d'appliquer et de faire respecter les lois.

Si les maires révoqués ont transgressé la loi, M. de Brancion a eu raison de les rappeler à leurs devoirs; mais si, n'ayant pas transgressé les prescriptions légales, ils ont comme citoyens exercé leur influence et leur action au profit des opinions politiques qui leur sont personnelles, le préfet a commis un abus d'autorité en frappant les maires.

Les maires ne lui doivent que ce que la loi les contraint à lui donner.

Il n'existe aucun engagement moral en dehors de l'engagement légal.

M. Le Gonidec, par exemple, maire révoqué de Vitré, a, comme maire, dû afficher, et il les a affichés, les placards aussi administratifs que mensongers du préfet sur les opérations militaires au Tonkin. L'engagement légal était tenu.

Comme citoyen et à plus forte raison comme candidat, il avait le droit de dénoncer le mensonge officiel, de déjouer la manœu-

vre administrative, et il l'a fait et bien fait. En le révoquant, le préfet frappe le citoyen et le candidat exerçant ses droits en la personne du maire qui n'avait manqué à aucun engagement légal.

M. de Brancion peut, par un acte d'arbitraire, révoquer des maires; il lui sera moins facile de justifier son acte, et si le ministère ne le désavoue pas, c'est un soin que les électeurs sauront prendre, et ils n'y manqueront pas. Charles DURUY.

L'UNION CATHOLIQUE

Nous lisons dans le Français:

« Il y a quelques jours, paraissait dans les journaux une première lettre écrite par M. le comte de Mun pour démontrer la nécessité de constituer un parti catholique dans les Chambres et dans le pays. Ce projet provoqua aussitôt, de la part de deux autres membres du Parlement, des objections tellement décisives que nous avions espéré qu'il n'y serait plus donné aucune suite.

M. le comte de Mun nous a communiqué une seconde lettre de lui avec demande de l'insérer, et dans cette lettre, après avoir de nouveau développé son projet, il sollicite pour son exécution le concours de tous les journaux catholiques. Ainsi mis en demeure, nous avons le devoir de répondre.

Au moment où allait commencer la période électorale, il y eut à Paris une réunion où assistaient deux cent cinquante délégués des comités monarchiques de province. De leurs délibérations sortit un programme qui devait être soumis à la sanction du pays.

Après avoir montré la dette publique s'accroissant tous les jours, les emprunts succédant aux emprunts, toutes les forces du pays paralysées, la France appauvrie comme au lendemain d'une invasion et engagée au loin dans des aventures aussi ruineuses que stériles, l'administration sans cesse bouleversée par la faveur et la délation, la ma-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA ROCHE-NOIRE

PAR MARIE MARÉCHAL.

Le jeune homme, en entendant les projets de ses amis d'en bas, dressa son plan, lui aussi; mais, dans ce n'était pas la foi sincère, l'humble croyance de ces honnêtes créatures, qui l'appelaient à haut. Il voulait revoir Antoinette. C'était une obsession unique après laquelle il soupirait depuis longtemps. Le soir vint, il attendit que la famille du pêcheur eût quitté la tour avec ses invités, il revêtit une grosse cape brune semblable à celle de son-Louis, il rabattit sur ses yeux un chapeau de feutre à larges bords, et, ainsi déguisé, il se glissa sur la plage et dans l'étroit sentier de la falaise, éclairé par le falot brillant que portait Perrine.

C'était une belle nuit d'hiver; les étoiles se balançaient dans le ciel bleu comme pour regarder les merveilles annoncées à la terre. La mer se balançaient aussi; à peine si l'on entendait le léger murmure des dernières vagues venant expirer au pied de la falaise. La lune avait voilé son visage sous de légers nuages blancs comme des vapeurs, et son cortège de pâles étoiles brillait

seules au-dessus de l'Océan recueilli. Ce n'était pas la tristesse mystérieuse de la nuit, mais, sous ce ciel d'hiver, comme un sentiment de joie intime et pénétrante. Guillaume s'arrêtait de temps à autre pour savourer la poésie étrange de ce spectacle. Peut-être les souvenirs de sa pieuse enfance lui revinrent-ils à la mémoire! Peut-être se rappela-t-il que lui aussi allait autrefois adorer le Dieu de la crèche! Peut-être, franchissant vingt siècles écoulés, sa pensée évoqua-t-elle l'humble cortège des premiers adorateurs de Bethléem! Tout disait en effet le sublime cantique de la Nativité: « Gloire à Dieu! » chantaient les étoiles en poursuivant leur course harmonieuse. « Gloire à Dieu! » murmurait la mer doucement frémissante. « Gloire à Dieu! » disait cette calme nuit d'hiver.

Mais, hélas! ce n'était pas avec le cœur du chrétien, c'était seulement avec l'œil de l'artiste qu'il regardait ce splendide décor. Les chrétiens, c'étaient ces hommes de bonne volonté à qui la paix a été promise, ces humbles de cœur et d'esprit qui venaient demander les grâces divines: la rosée pour le pâturage, le soleil pour le maigre champ de blé, le vent propice pour la barque.

Et lui, que demandait-il? Rien encore, hélas! quand il avait tant à demander!

Peu à peu, de tous les recueils de la plage, à tous les détours du sentier, montaient, semblables à des étoiles fléchies, les falots lumineux qui diri-

geaient la marche de chaque famille. Guillaume, après s'être amusé quelque temps à voir accourir vers lui ces feux follets d'un nouveau genre, entra dans l'église et se plaça dans un coin obscur où il pouvait voir sans être vu tout ce qui passait à la chapelle Saint-Hubert, patron de la famille.

Les lumières brillaient déjà dans l'enceinte enguirlandée, une vague odeur d'encens parfumait le sanctuaire. On entra en foule, chacun dans son plus beau costume: les hommes avec leurs cheveux longs, leurs larges braies, leurs vestes courtes, où se voyait brodé un Saint-Sacrement au milieu du dos, les riches héritières avec leurs jupes garnies de galons d'or ou d'argent, suivant l'importance de la dot; tous roulant entre leurs doigts les grains de leur chapelet. Il y avait là les robes des aïeules et les habits des grands-pères, se transmettant comme un héritage de génération en génération, et portant encore inscrite la date de leur création, comme on la met au front des monuments destinés à braver les siècles. Puis les enfants, petites filles et petits garçons, ressemblant à de petites vieilles gens, avec la grande coiffe ou le grand chapeau sous lequel se perdaient leurs visages enfantins. Mais tous étaient recueillis. Chacun de ces visages portait l'empreinte d'une paix profonde. Il y avait cependant, là comme ailleurs, des soucis, des regrets, des deuils, des désespoirs peut-être. Comme dans la foule qui se pressait autour du

Sauveur en Galilée, il devait y avoir des pauvres mères désolées qui venaient redemander l'âme de leur fils unique, des Madeiroles qui répandaient à ses pieds des parfums et des larmes, des publicains repentants, des lutteurs blessés dans le rude combat de la vie. Ils venaient avec une humble foi pour obtenir la santé de l'âme, non plus du contact des vêtements de l'Homme-Dieu, mais du contact vivifiant de cette chair virginale qui donne la vie au monde. Tous savaient qu'ils trouveraient là la force, la lumière et la consolation, et, parmi ces pauvres d'esprit, aucun n'ignorait qu'il venait en la présence de Celui qui a tout sous sa main: l'orage menaçant et la grêle qui détruit, aussi bien que la rosée et le soleil qui mûrit.

Peu à peu le bruit sec des sabots sur les dalles alla en s'apaisant, le tabernacle s'illumina de cierges nombreux, et le prêtre monta à l'autel. Minuit sonnait! L'heure où l'Enfant-Dieu venait payer la rançon du monde, l'heure où la loi d'amour allait remplacer l'antique loi de crainte, l'heure où les dieux et les déesses du paganisme chancelaient sur leurs autels brillants pour céder la place à la crèche de Bethléem. Aussitôt une voix pure et sonore comme celle des anges entonna le cantique du ciel. Ah! cette voix, comme elle y fit naître les plus saintes émotions! C'était Antoinette qui disait ainsi « Gloire à Dieu! » c'était elle qui promettait la paix. La

gistrature enveloppée dans ces exécutions arbitraires au mépris de toutes les garanties de la justice, la déclaration continuait en ces termes :

« Une guerre perfide a été entreprise contre la religion ; l'image et le nom de Dieu ont été proscrits de l'école et de l'hôpital ; les droits des pères de famille ont été méconnus, la liberté civile profondément atteinte.

» Il faut à notre pays un pouvoir stable et fort qui sache :

» Garantir les grands intérêts de la société ;

» Ranimer le commerce, dégrever l'agriculture et favoriser l'industrie ;

» Donner à tous la vraie liberté, celle qui protège les faibles et prévient l'oppression des minorités ;

» Nous rendre la paix religieuse, en respectant toutes les consciences, en assurant à l'Eglise la justice et la liberté qui lui sont dues, en observant avec loyauté l'esprit autant que la lettre du Concordat »

La déclaration, délibérée dans la réunion du 8 septembre, fut publiée le lendemain par tous les journaux de Paris. *L'Univers* n'hésita pas à constater que « les questions religieuses y occupaient leur place ».

Quelques jours après s'ouvrait la lutte électorale, et dans les programmes de tous les candidats conservateurs se retrouvent les éloquentes revendications que nous venons de rappeler. Elles furent sanctionnées par trois millions six cent mille électeurs, et il n'y eut qu'un cri dans nos rangs pour saluer ce superbe réveil du grand parti conservateur.

C'est au lendemain de ce triomphe, que les aveux de nos adversaires ont rendu plus significatif encore, qu'on nous propose de constituer un parti catholique, c'est-à-dire, suivant l'heureuse image employée par le *Moniteur de Rome*, « de substituer une chapelle à la vaste église », où tous les droits violés, toutes les libertés méconnues, tous les intérêts sacrifiés peuvent trouver un même abri.

Loin de prêter les mains à un semblable projet, nous considérons comme un devoir d'en signaler les dangers à nos amis. Parti catholique, action catholique, union catholique, ces divers mots, avec le sens qu'on leur donne et le projet qu'ils annoncent, nous ne pouvons les accepter.

Nous sommes absolument convaincu que les revendications des catholiques doivent être maintenues sur le terrain du droit commun, et qu'en les formulant dans un programme particulier, pour les défendre par une action séparée, on les compromettrait au lieu de les servir. Nous croyons qu'on fournirait ainsi un nouveau prétexte à des calomnies si facilement acceptées par la crédulité populaire, et nous estimons que, si absurdes que soient certaines préventions, il y a toujours un vrai péril à n'en pas tenir compte.

Enfin, nous ne comprenons pas un grand parti catholique, une union catholique dont les évêques ne seraient point les chefs ; or ils ne peuvent pas, ils ne doivent pas l'être.

tête appuyée dans les mains, Guillaume écoutait la mélodie la plus douce qu'il soit donné à une oreille humaine d'entendre, pensait-il. Puis, peu à peu, envahi par des pensées nouvelles, il n'entendit plus la voix ; elle paraissait s'éloigner ; mais plus elle s'éloignait des oreilles du corps, plus il entendait au-dedans de lui-même une autre voix mystérieuse qui ne parlait pas le langage de la terre, cette voix qu'avait entendue Paul sur le chemin de Damas, qui charma la Samaritaine au puits de Jacob, ouvrit d'un mot le Paradis au larron sur la croix, cette voix qui ramena Augustin et Jérôme, et qui chaque jour encore attire dans les sentiers du bien tant d'âmes prêtes à se jeter pour jamais dans l'abîme.

Et ses lèvres rebelles retrouvèrent comme par enchantement les prières d'autrefois, les saintes formules qui berçaient son enfance :

— Seigneur, faites que je voie ! avait-il dit tout à coup comme l'aveugle de Jéricho, et la lumière était venue à flots.

Le *Fiat lux* avait été prononcé pour lui par la bouche divine comme au jour de la création. Il n'avait pas été plus difficile à Dieu d'illuminer subitement cet aveugle que de faire sortir la lumière du chaos aux premiers temps du monde.

Agnus Dei, *dona nobis pacem*, chantaient les pieux fidèles, et Guillaume avec eux demandait la paix, cette paix inconnue au monde, que Dieu seul

Et nous nous demandons alors si un parti catholique organisés eux n'aboutirait pas un jour où l'autre, en dépit des intentions de la première heure, à une sorte de dictature laïque que l'Eglise ne saurait admettre, et contre laquelle le Saint-Siège et l'épiscopat ont plus d'une fois protesté.

Telles sont les raisons qui nous interdisent de nous associer au projet de M. le comte de Mun. L'honorable député du Morbihan est de ceux qu'on peut contredire sans jamais risquer d'amoinrir la reconnaissance que commandent les services rendus et les hommages qu'inspirent la dignité du caractère et l'éclat du talent. — *O. Deyre.*

BASSES-ŒUVRES RÉPUBLICAINES.

Le 30 octobre dernier, M. l'abbé Friant, vicaire de Cambrin, recevait un arrêté d'expulsion libellé en ces termes :

« Le ministre de l'intérieur, » Vu l'article 7 des 13-21 novembre et 3 décembre 1849, ainsi conçu :

« Le ministre de l'intérieur pourra, par mesure de police, enjoindre à tout étranger voyageant ou résidant en France de sortir immédiatement du territoire français et le faire conduire à la frontière... »

» Vu les renseignements fournis par le préfet du Pas-de-Calais, dans son rapport du 17 octobre 1885, sur l'abbé Louis Friant, dit Friant Cerclais, né à Saint-Georges (Alsace-Lorraine), en 1849, et n'ayant pas opté pour la nationalité française, ancien desservant de Renty, attaché à titre provisoire à la succursale de Cambrin ;

» Considérant que la présence de l'étranger sus-désigné sur le territoire français est de nature à compromettre la sûreté publique ;

» Sur la proposition du préfet du Pas-de-Calais :

» Arrête : » Article 1^{er}. — Il est enjoint au nommé Louis Friant de sortir du territoire français.

» Art. 2. — Le préfet du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté.

» A Paris, le 25 octobre 1885.

» Le ministre de l'intérieur, » ALLAIN-TARGE. »

M. l'abbé Friant habitait le Pas-de-Calais depuis plus de dix ans. Il est né en Alsace ; mais, après la guerre de 1870, il voulut rester Français. M. le ministre de l'intérieur prétend que M. l'abbé Friant n'avait pas opté pour la nationalité française. C'est faux. La vérité, c'est que l'option faite au nom de M. Friant n'a pas été valable par suite d'un vice de forme. Quand cette irrégularité a été signalée à M. l'abbé Friant, il était trop tard pour y remédier.

M. l'abbé Friant, né en Alsace, qui a fait tout ce qu'il croyait nécessaire pour garder la nationalité française, est expulsé de France comme étranger !

Et c'est un ministre de la République qui vient lui signifier qu'un enfant de cette

peut donner. Et la paix venait comme était venue la lumière. Son âme bouleversée retrouvait enfin le calme, et une jeunesse nouvelle se répandait en lui avec le germe du salut.

Abîmé dans ses pensées, il ne s'aperçut pas que la messe avançait. L'esprit qui souffle où il veut l'avait envahi tout entier. Mais un bruit confus, un tumulte de pas qu'on cherchait en vain à assourdir le tira de son recueillement. Il leva la tête. A l'autel, qui lui paraissait plus brillant que tout à l'heure, le prêtre en cheveux blancs tenait la sainte Hostie :

Domine, non sum dignus, disait-il à la foule serrée en deux rangs compactes et qui se frappait la poitrine. *Domine non sum dignus.*

Et la foule avançait. Voici Lebihan dans son costume des grands jours, avec sa veste de drap bleu, son large col de chemise rabattu sur ses épaules musculeuses, son chapeau ciré à la main. Voici Antoinette qui s'avance les mains jointes et les yeux baissés ; Jeanne-Marie et ses enfants suivent de près.

Domine, non sum dignus, dit le prêtre pour la troisième fois.

Guillaume se frappe la poitrine à son tour. C'est pour lui que cette parole est dite, et non pour ces âmes chéries du Ciel... Il se prosterne sur le pavé du sanctuaire, il prie, il implore, il remercie, car il sent enfin que la grâce a vaincu.

province perdue qui regrette toujours la France, un Alsacien, n'est plus qu'un étranger en France !

Triste !!!

Chronique générale.

Les ministres se sont réunis samedi matin en conseil à l'Élysée sous la présidence de M. Jules Grévy.

M. H. Brisson, président du conseil, a remis entre les mains du Président de la République la démission collective de tous ses collègues du cabinet.

Cette démission collective a été péremptoirement refusée par M. Jules Grévy qui leur a déclaré en termes énergiques qu'il était de leur devoir de se présenter devant les Chambres.

En présence de ce refus du Président de la République d'accepter la démission collective, les ministres se sont rangés à son opinion subitement, et ont décidé de se présenter mardi prochain au Palais-Bourbon.

Le *Journal officiel* publiera aujourd'hui ou demain une note constatant que les ministres avaient donné collectivement leur démission, mais qu'elle avait été refusée par le Président de la République.

M. Brisson fera connaître aux Chambres les motifs de cette décision. Il a été de plus invité à procéder dans le plus bref délai au remplacement des ministres non réélus, MM. Pierre Legrand et Hervé-Mangon. Les autres membres du cabinet conserveront leur portefeuille. Le général Compenon a donné communication officielle du texte de la dépêche du général de Courcy que nous avons publiée avant-hier.

L'ACCIDENT DE M. GRÉVY. — UNE QUATRIÈME VERSION.

On lit dans le *Matin* :

« L'accident arrivé la semaine dernière à M. Grévy a été raconté de diverses façons, et ceux-là même qui étaient le mieux placés pour être exactement renseignés, ont publié des détails absolument contradictoires, mais ayant tous une tendance évidente à en atténuer l'importance.

» D'autre part, on a remarqué que le fait a été tenu secret pendant plusieurs jours, et que la *Paix*, chargée de tenir le public au courant des menus faits qui se passent à l'Élysée, ne s'est décidée à parler que longtemps après les autres journaux.

» Cet ensemble de circonstances, cette exagération de précautions étant plus inquiétantes que rassurantes, nous avons pris des informations complémentaires et nous sommes aujourd'hui en mesure de dire toute la vérité.

» Le Président de la République a été frappé d'une légère attaque d'apoplexie séreuse, dont sa forte constitution a promptement triomphé.

» Il est tombé sur le pont des Invalides, et c'est dans cette chute qu'il s'est fait à la figure l'écorchure que l'on a attribuée suc-

Ce fut un spectacle à ravir les anges, une heure pour lui d'éternel souvenir, une heure où la joie est grande dans le ciel pour la réconciliation du pêcheur avec Dieu, heure qui ne se représente pas deux fois dans la même vie, et qu'on n'oublie plus jamais lorsqu'on a eu le bonheur de l'entendre sonner.

La messe va finir. « Au commencement était le Verbe », disait le prêtre, et le nouveau converti s'abîmait dans la profondeur de ce sublime début de l'Évangile de saint Jean. Il se demandait comment sa vie avait pu s'écouler jusque-là loin de ces régions lumineuses, loin de ce soleil divin qui éclaire et réchauffe, loin de ce Verbe qui est la vérité, la lumière et la vie. Comme il sentait son indigence, sa faiblesse, son abandon !

(A suivre.)

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUTS LES DIMANCHES.

Sommaire du n° 241 (8 novembre). La Carte politique de la France depuis les dernières élections. La nouvelle Chambre. Ce qu'ils ont dans le ventre. Les élections de Paris. La candidate en action (gravure par L. Th.). Les maistrquets dépatés. Au Tonkin. Mensonges et vérités. Correspondance.

cessivement à la porte d'une grille, puis à la portière d'une voiture.

» Des passants, qui ne l'ont pas reconnu, se sont portés au secours de M. Grévy, qui a presque aussitôt repris connaissance, et l'ont aidé à monter dans un fiacre qui l'a ramené à l'Élysée.

» Nous garantissons absolument l'authenticité de ces renseignements, que nous sommes cependant à peu près certains de voir démentir demain par une note officielle.

LA GUERRE AUX POMPIERS.

Les suspensions et révocations frappent de tous côtés les malheureux fonctionnaires dénoncés par les frères et amis.

Après les maires, les juges de paix et les gardes-champêtres, voici les officiers de pompiers auxquels on s'en prend.

On en cite onze, dans différentes localités, qui sont suspendus de leur grade, capitaines et lieutenants, pour avoir, suivant le dispositif des arrêtés préfectoraux les jours du scrutin des 4 et 18 octobre, mis au service des adversaires du gouvernement républicain l'influence que comportaient leurs grades.

M. Palat, lieutenant au 41^e hussards, a dû partir vendredi de Géryville (Algérie) pour traverser le Sahara.

Il est accompagné d'un Arabe et d'un nègre ; des méharis transporteront les bagages.

Le lieutenant Palat est un tout jeune officier. Né à Verdun en 1856, sorti de Saint-Cyr en 1877 ; il a habité le nord de l'Afrique depuis cette époque.

Il y a trois ans, cédant à ses goûts pour les grands voyages aventureux, connaissant du reste parfaitement la langue arabe, il tenta vainement de marcher sur les traces de Flatters. L'insurrection de Bou-Amena avait trop troublé le pays pour permettre cette exploration.

Décidé à mener à bonne fin son entreprise, il avait obtenu une mission du ministre de l'instruction publique pour se rendre du Niger supérieur à Tombouctou et de là gagner l'Algérie.

Les événements du Sénégal ont modifié ce projet ; le courageux explorateur a choisi la route du Sud-Oranais.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 7 novembre 1885.

Après le règlement de la liquidation de fin de mois, qui a influencé les cours pendant la première partie de la semaine, la Bourse est revenue à des dispositions meilleures, tout en se tenant encore sur la réserve.

Le 3 0/0 cote 79.60, l'amortissable 81.25, le 4 1/2 0/0 nouveau 107.90, coupon détaché.

Le Crédit Foncier cote 1,295 fr. A ce prix c'est un placement à 4.60 0/0 sans même tenir compte des quatre mois acquis sur le coupon.

Il y a toujours de nombreux achats en obligations du Crédit Foncier. L'épargne les range au nombre de ses valeurs de prédilection : elles donnent un bon revenu, sont dotées de garanties de premier ordre et ont, de plus, l'attrait des lots avec six tirages par an.

La Société Générale reste toujours demandée à 450 fr.

Chaque année, on constate une augmentation dans les dépôts de nos caisses d'épargne. C'est très bien, mais la sagesse veut qu'une part de l'épargne annuelle revienne aux Compagnies d'assurances sur la vie. Les Anglais, qui sont gens pratiques, ont fait des plus larges la part des assurances sur la vie : ils comprennent que thésauriser est bien, mais que la mort peut surprendre le prévoyant. Or, avec une police d'assurance sur la vie, il ne craint pas cette éventualité : la famille reçoit immédiatement, après le décès de son chef, le capital qu'il voulait former pour elle, avec l'aide du temps.

Et il ne faudrait pas croire que les avantages ne sont compris, en Angleterre, que des classes moyennes. La classe ouvrière les a acceptés avec empressement. Une seule Compagnie, la *Prudential*, a six millions d'assurés dans cette classe. La récolte des primes se fait chaque semaine et la Compagnie encaisse jusqu'à un penny chaque fois.

Si l'assurance sur la vie réussit si bien dans un pays où l'épargne est encore moins abondante que chez nous, pourquoi ne se développerait-elle pas en France qui est le pays de l'épargne par excellence ? Les Compagnies offrent certainement chez nous des garanties supérieures. Un seul désastre, qui a des causes étrangères à l'assurance, s'y est produit parmi elles. En Angleterre, il y a eu des exemples de ce genre très-nombreux, il y en a eu encore plus aux États-Unis ; et cependant, ici comme là, l'assurance prospère. C'est, en effet, une nécessité sociale. A-t-on supprimé les transports par chemins de fer, parce qu'une petite Compagnie a fait de mauvaises affaires ?

Que les pères de famille, que les époux n'hésitent pas ! S'ils veulent mettre leur famille à l'abri du besoin, ils ont le devoir de souscrire une police d'assurance sur la vie, et s'ils veulent que ce devoir soit rempli avec toute sécurité, que leurs capitaux

A LOUER
UNE PETITE MAISON
 Fraîchement restaurée
 Avec JARDIN et ÉCURIE, située rue
 Duncan, n° 7.
 S'adresser à M^{me} veuve FERBU, rue
 Saint-Nicolas, n° 12. (827)

A LOUER
 PRÉSENTÉMENT,
 En totalité ou par parties,
MAISON
 Située rue du Port-Cigongne
 et rue des Capucins,
 Avec vastes servitudes, cour, beau
 jardin bien arboré, pompe, etc.
 S'adresser, pour visiter, à M^{me}
 veuve GOUBERT, au pavillon, rue des
 Capucins.

A VENDRE
 DEUX TRÈS-JOLIS
PONEYS
 Avec ou sans harnais,
 Taille 1-38, bai-brun, 5 ans, très-
 doux, se montent et s'attellent à un et
 à deux.
 S'adresser à M. Léon TOURET, rue
 d'Orléans, 53, Saumur. (817)

A VENDRE
JUMENT
 Très-douce, poil bai,
 Agée de 4 ans 1/2, se montant et
 s'attellent bien, taille 1-55.
 S'adresser à M. VINCENT, huissier à
 Saumur, rue de l'Ancienne-Messa-
 gerie, 13. (776)

A VENDRE
UNE CAVE
 Propre au commerce des vins.
 Située place du Presbytère, à Nantilly.
 S'adresser à M. Yvon fils, rue du
 Chardonnet, Saumur. (645)

A VENDRE
CINQ CHIENS COURANTS
 Briquets, très-bons.
 S'adresser au bureau du journal.
 M. DE NEUVILLE, avoué à Sau-
 mur, rue du Temple, n° 11, demande
 de suite un petit clerc.

A VENDRE
CROISÉES, PORTES et PLACARDS
 de toutes grandeurs.
 S'adresser au bureau du journal.

CABINET D'AFFAIRES
 DE
M. G. DOUSSAIN
 Syndic de faillite,
 40, rue des Basses-Perrières.

Liquidations et attermoiements.
 Recouvrements et renseignements.
 Consultations absolument gratuites.

CIDRES
 Mayenne, Bretagne et Normandie
 M. ROUSSEAU prévient sa nom-
 breuse clientèle qu'il reçoit des
 cidres et poirés de première qualité.
 Livraison par barrique et petit fût à
 domicile.
 Magasin Pichat, place du Roi-René,
 et rue Nationale, 18. (799)

M. HOULARD, FILS
 Propriétaire et négociant à Saumur,
 rue des Basses-Perrières, n° 7,
 Fait savoir à sa nombreuse clien-
 tèle, que d'après la baisse qui vient
 de s'effectuer sur les vins, il offre de
 très-bons vins rouges vieux et nou-
 veaux du pays, depuis 75 francs la
 barrique, et du vin blanc depuis 50
 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en
 plus, fût à retourner.
 Envoi d'échantillons sur demande.

FABRIQUE D'AGRAFES
 A ressort à double mentonnet
 POUR
COUVERTURES EN ARDOISES
 Nouveau système perfectionné
 Breveté s. a. d. e.
LEMAIRE-BERSOULLÉ
 M^d de bois du Nord et du Pays
 Inventeur et seul Fabricant
 Quai Saint-Nicolas, n° 13,
 à Saumur.
 Cette agrafe est le perfectionnement
 de tous les systèmes connus.
 PRIX MODÉRÉS.

ON DEMANDE à acheter, à
 Saumur, différents immeubles de
 10 à 20,000 francs.
 S'adresser à M. F. GIRARD, rue du
 Puits-Tribouillet, n° 5, à Saumur.

Une DAME demande place de
 comptable ou autre. — Bonnes
 références.
 S'adresser, 19, rue Saint-Lazare.

Agence demandée pour l'Angleterre
 Une maison de 1^{er} ordre, à Londres,
 cherche la représentation pour toute
 l'Angleterre d'une maison très-capable
 pour les vins mousseux. Adresser
 offres L. R. F., poste restante, place
 Picard, Bordeaux. (844)

BALS DE SOCIÉTÉ, bals de noces,
 bals de sociétés, soirées dan-
 santes. M. GOICHON, piston solo de
 l'Harmonie Saumuroise, 60, quai de
 Limoges, dirige les bals et fournit les
 musiciens. (834)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
 Et d'Agriculture progressive réunis
 29^e ANNÉE
 Paraissant tous les samedis
 AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le
 meilleur marché et le plus varié de
 toutes les publications spéciales. Cha-
 que numéro contient un article rela-
 tant les principaux faits de la semaine,
 de nombreux articles et notes agri-
 coles, horticoles et de jardinage, une
 jurisprudence rurale des recettes hy-
 giéniques et d'économie domestique,
 ainsi que le cours détaillé des prin-
 cipales denrées, la cote des valeurs de
 bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spéci-
 mens, sur demande.
 Administration : 6, rue Cardinale et,
 2 bis, rue de l'Abbaye, à Paris.

LA FEMME ET LA FAMILLE
 Journal des jeunes personnes
 Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD
 On s'abonne, à Saumur,
 au bureau de l'Écho Saumurois.

ABONNEMENTS :
 Edition mensuelle, sans annexes
 ni gravures..... 6 fr.
 La même, avec annexes, gravures,
 modes, patrons, dessins, broderies,
 tapisseries..... 12 fr.
 Envoyer un mandat-poste au bureau
 du journal.

SANS PALAIS NI CROCHETS
DENTS
Léon A. Fresco
 68, quai de Limoges,
HOTEL DU BELVÉDÈRE
SAUMUR
 Extraction, Aurification - Prix modéré.

91, Rue de Rivoli
 29, Boulevard de la Madeleine
PARIS
 Produit
 de 1^{re} Qualité
CHOCOLAT MASSON
 Avis
 Demander toujours les
 tablettes de 12 tasses par 500 Gram^{mes},
 toute autre division ne donnant pas la quantité
 suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

EN VENTE
ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE
 (Arrondissement de Saumur)
P. GODET
 Éditeur, Imprimeur-Libraire.
 Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à
 Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHÉAU, libraire à Doué-la-Fontaine.
 Prix : 10 centimes.

Thés **CHOCOLAT** Vanille
 Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUTRON
PARIS
 Santé : 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille 2 fr.;
 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
 THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50; 2 fr. 50 et
 4 fr. 25 la boîte.
 A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS,
 MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de
 confiserie. (235)
 Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable
 DE
B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes,
 des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR				
Heures	Minutes	Matin	Soir	Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	
3	55	matin	soir	Saumur	6 05	7 24	8 40	1 15	2 30	3 45	Montreuil	6 49	8 08	9 27	10 46	12 05	1 24	2 43	3 62	4 81
6	13	matin	soir	Chacé	6 15	7 34	8 53	1 24	2 39	3 54	Brézé	7 04	8 23	9 42	11 01	12 20	1 39	2 58	4 17	5 36
9	35	matin	soir	Brézé	6 33	7 52	9 11	1 42	2 57	4 12	Saumur	7 23	8 42	10 01	11 20	12 39	1 58	3 17	4 36	5 55
10	36	matin	soir	Montreuil	6 39	7 58	9 17	1 48	3 03	4 18	Chacé	7 13	8 32	9 51	11 10	12 29	1 48	3 07	4 26	5 45
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.				
3	31	matin	soir	Saumur (départ)	6 05	7 24	8 43	1 15	2 30	3 45	Thouars (départ)	5 40	7 01	8 22	9 43	11 04	12 25	1 46	3 07	4 28
6	48	matin	soir	Montreuil-Bellay	6 53	8 12	9 31	2 03	3 18	4 33	Brion-s-Thouet	5 58	7 19	8 40	10 01	11 22	12 43	2 04	3 25	4 46
9	37	matin	soir	Lernay	7 02	8 21	9 40	2 11	3 26	4 41	Lernay	6 07	7 28	8 49	10 10	11 31	12 52	2 13	3 34	4 55
12	44	matin	soir	Brion-s-Thouet	7 14	8 33	9 52	2 23	3 38	4 53	Montreuil-Bellay	6 49	8 10	9 31	10 52	12 13	1 34	2 55	4 16	5 37
10	24	matin	soir	Thouars (arrivée)	7 29	8 48	10 07	2 38	3 53	5 08	Saumur (arrivée)	7 23	8 44	10 05	11 26	12 47	1 08	2 29	3 50	5 11

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
 Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.